

Nombres de conseillers : 13

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 8

Votants : 12

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 10/05/2024

délibération n° 2024/05/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 mai à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas THEVARD, premier Adjoint au Maire.

Mesdames et Messieurs BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, COMANDRE Cécile, LEFEUVRE Vincent, SAHRAOUI Fatima formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à A. BODIN, P. LE CUNFF à C. COMANDRE, I. NOUVEAU à L. JOYEUX, JP ZANNIER à N. THEVARD,

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle, ZANNIER Jean-Pierre,

C. COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

En application de l'article L 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

En application de la loi du 12 avril 2000 et de son décret d'application du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, toute association bénéficiant d'une subvention de plus de 23 000 € doit faire l'objet d'une convention spécifique soumise à l'approbation du conseil municipal.

Les associations locales ont formulé des demandes de subvention pour l'année 2024 dans le cadre de l'exercice de leurs activités et pour l'organisation d'événements particuliers.

Les actions des associations concourent à la satisfaction de l'intérêt général en répondant à des besoins sociaux essentiels et en favorisant la création de solidarités entre les citoyens. Elles sont des acteurs importants de la vie sociale et leurs activités constituent souvent un prolongement nécessaire de l'action municipale. Leurs actions répondent aux attentes des citoyens en matière de loisirs, de pratiques sportives et culturelles, d'aides sociales, de services collectifs et concourent à la promotion de la ville et au rayonnement du territoire.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la vie associative, la municipalité accompagne les associations par un soutien logistique, des mises à disposition d'infrastructures municipales et des prestations de communication.

Après examen des dossiers présentés par les associations locales, le montant total des subventions proposées au BP 2024 est de 4.550 €, selon le détail suivant :

Raizeux Omni-Sports	550
Comité des Fêtes.....	500
Ass. du Centre de Soins.....	500
Petites Rainettes	50
Rencontres Amicales	100
Bibliothèque	2.800
Ass. NA LA CHATS LIBRES du 78	50

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité se prononce favorablement sur les montants des subventions attribuées aux associations dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024 ;
donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder au versement des subventions

Pour copie conforme, le 23 mai 2024

Le Premier Adjoint,
Nicolas THEVARD

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 8

Votants : 12

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 10/05/2024

délibération n° 2024/05/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 mai à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas THEVARD, premier Adjoint au Maire.

Mesdames et Messieurs BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, COMANDRE Cécile, LEFEUVRE Vincent, SAHRAOUI Fatima formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à A. BODIN, P. LE CUNFF à C. COMANDRE, I. NOUVEAU à L. JOYEUX, JP ZANNIER à N. THEVARD,

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle, ZANNIER Jean-Pierre,

C. COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

**CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CREATION DE QUAI BUS SCOLAIRE LE LONG
DE LA RD80**

Dans le cadre des travaux de création de deux quais bus scolaires le long de la RD80 afin qu'ils soient accessibles PMR, Monsieur le Premier Adjoint donne le compte-rendu de l'analyse faite par la commission d'appel d'offres, concernant le choix de l'entreprise.

De cette analyse, il ressort que la proposition de l'entreprise ci-dessous est la plus intéressante :

Entreprise PIGEON TP pour la somme de 50.499,63 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

accepte que les travaux cités ci-dessus soient confiés à l'entreprise ci-dessus
autorise Monsieur le Maire à signer les marchés tels que désignés ainsi que toutes pièces s'y afférents

Pour copie conforme, le 23 mai 2024

Le Premier Adjoint,
Nicolas THEVARD

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 13

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 8

Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2024

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 10/05/2024

délibération n° 2024/05/03

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 mai à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas THEVARD, premier Adjoint au Maire.

Mesdames et Messieurs BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, COMANDRE Cécile, LEFEUVRE Vincent, SAHRAOUI Fatima formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à A. BODIN, P. LE CUNFF à C. COMANDRE, I. NOUVEAU à L. JOYEUX, JP ZANNIER à N. THEVARD,

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle, ZANNIER Jean-Pierre,

C. COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

**CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CREATION D'UN CHEMIN LE LONG DE LA
RD80**

Dans le cadre des travaux de création d'un chemin le long de la RD80, Monsieur le Premier Adjoint donne le compte-rendu de l'analyse faite par la commission d'appel d'offres, concernant le choix des entreprises.

De cette analyse, il ressort que les propositions des entreprises ci-dessous sont les plus intéressantes :

Entreprise PELLE – construction de la passerelle – pour la somme de 10.073 € HT

Entreprise DEOTTO – fondation de la passerelle – pour la somme de 9.000 € HT

Entreprise THEVARD – création du cheminement piéton – pour la somme de 38.896,56 € HT

Entreprise THEVARD – plantations – pour la somme de 6.520 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
accepte que les travaux cités ci-dessus soient confiés aux entreprises ci-dessus
autorise Monsieur le Maire à signer les marchés tels que désignés ainsi que toutes pièces s'y afférents

Pour copie conforme, le 23 mai 2024

Le Premier Adjoint,
Nicolas THEVARD

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 8

Votants : 12

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 10/05/2024

délibération n° 2024/05/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 mai à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas THEVARD, premier Adjoint au Maire.

Mesdames et Messieurs BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, COMANDRE Cécile, LEFEUVRE Vincent, SAHRAOUI Fatima formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à A. BODIN, P. LE CUNFF à C. COMANDRE, I. NOUVEAU à L. JOYEUX, JP ZANNIER à N. THEVARD,

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle, ZANNIER Jean-Pierre,

C. COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AMENAGEMENT DU CLOS DU MUGUET

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Clos du Muguet, Monsieur le Premier Adjoint donne le compte-rendu de l'analyse faite par la commission d'appel d'offres, concernant le choix de l'entreprise.

De cette analyse, il ressort que les propositions des entreprises ci-dessous sont les plus intéressantes :

Entreprise PIGEON TP pour la somme de 40.685 € HT

Entreprise ECO BOIS pour la somme de 36.830 €HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

accepte que les travaux cités ci-dessus soient confiés aux entreprises ci-dessus
autorise Monsieur le Maire à signer les marchés tels que désignés ainsi que toutes pièces s'y afférents

Pour copie conforme, le 23 mai 2024

Le Premier Adjoint,
Nicolas THEVARD

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Nombres de conseillers : 13

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 8

Votants : 12

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 10/05/2024

délibération n° 2024/05/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 mai à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas THEVARD, premier Adjoint au Maire.

Mesdames et Messieurs BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, COMANDRE Cécile, LEFEUVRE Vincent, SAHRAOUI Fatima formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à A. BODIN, P. LE CUNFF à C. COMANDRE, I. NOUVEAU à L. JOYEUX, JP ZANNIER à N. THEVARD,

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle, ZANNIER Jean-Pierre,

C. COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

CREATION D'UN POSTE DE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire vous propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} juin 2024.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat, du Conseil Départemental ou de la Mission Locale

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur NOWATSCHOK Nikolaï et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 9 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 18 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer un poste d'adjoint technique territorial dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 9 mois renouvelable expressément, dans la limite de 18 mois, après renouvellement de la convention.

Précise que la durée de travail est fixée à 35 heures par semaine.

Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec l'organisme compétent

Pour copie conforme, le 23 mai 2024

Le Premier Adjoint,
Nicolas THEVARD

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 8

Votants : 12

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 10/05/2024

délibération n° 2024/05/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 mai à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas THEVARD, premier Adjoint au Maire.

Mesdames et Messieurs BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, COMANDRE Cécile, LEFEUVRE Vincent, SAHRAOUI Fatima formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à A. BODIN, P. LE CUNFF à C. COMANDRE, I. NOUVEAU à L. JOYEUX, JP ZANNIER à N. THEVARD,

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle, ZANNIER Jean-Pierre,

C. COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PNR

Monsieur le Premier Adjoint expose à l'assemblée délibérante le projet de fleurissement des entrées de village

Il indique que le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse subventionne à hauteur de

- 70% pour la mise en valeur paysagère des espaces publics dans la limite de 15.000 € de subvention

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de solliciter du Parc Naturel Régional la subvention correspondante,

Les travaux sont estimés à 1.748,09 € HT

Et autorise Monsieur le Maire ou le premier adjoint à entreprendre toutes les démarches afférentes.

Et s'engage à financer la part des travaux restant à sa charge

Pour copie conforme, le 23 mai 2024

Le Premier Adjoint,
Nicolas THEVARD

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 8

Votants : 12

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 10/05/2024

délibération n° 2024/05/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 mai à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas THEVARD, premier Adjoint au Maire.

Mesdames et Messieurs BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, COMANDRE Cécile, LEFEUVRE Vincent, SAHRAOUI Fatima formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à A. BODIN, P. LE CUNFF à C. COMANDRE, I. NOUVEAU à L. JOYEUX, JP ZANNIER à N. THEVARD,

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle, ZANNIER Jean-Pierre,

C. COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC JUST QUEEN PIZZA

Monsieur le Premier Adjoint expose à l'assemblée délibérante le projet d'implantation d'un distributeur de pizza aux abords du parking du chalet

Il indique qu'une convention de mise à disposition temporaire du domaine public doit être signée avec la société SAS JUST QUEEN pour permettre l'implantation de ce distributeur

Qu'une redevance mensuelle doit être définie

Il donne connaissance au conseil municipal du projet de convention

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Détermine la redevance mensuelle à 100 € par mois et par module.

Autorise Monsieur le Maire ou le premier adjoint à signer la convention avec la société Just Queen Pizza

Pour copie conforme, le 23 mai 2024

Le Premier Adjoint,
Nicolas THEVARD

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES

Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 8

Votants : 12

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 10/05/2024

délibération n° 2024/05/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 mai à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas THEVARD, premier Adjoint au Maire.

Mesdames et Messieurs BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, COMANDRE Cécile, LEFEUVRE Vincent, SAHRAOUI Fatima formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à A. BODIN, P. LE CUNFF à C. COMANDRE, I. NOUVEAU à L. JOYEUX, JP ZANNIER à N. THEVARD,

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal, NOUVEAU Isabelle, ZANNIER Jean-Pierre,

C. COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DE TERRAIN DE
LA PARCELLE A 1127 AU BENEFICE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Premier Adjoint indique à l'assemblée délibérante que le projet que le projet de création d'un chemin piétonnier le long de la RD80 nécessite de d'emprunter une petite partie de la parcelle A 1127 située le long de la RD 80.

Qu'une convention de mise à disposition doit être signée entre les propriétaires et la mairie

Que cette mise à disposition se fera à titre gracieux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire ou le premier adjoint à signer la convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle a 1127 avec les propriétaires du terrain.

Pour copie conforme, le 23 mai 2024

Le Premier Adjoint,
Nicolas THEVARD

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Questions Diverses :

- Rambouillet Territoires organise une réunion sportive intervillages le week-end des 22 et 23 juin prochain.